

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN DES VÉHICULES  
AUTOMOBILES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** J'invoque l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, afin de pouvoir proposer une motion. D'après les chiffres publiés hier par Statistique Canada, notre pays a enregistré un nouveau fléchissement important de son commerce de véhicules automobiles avec les États-Unis, eu égard aux pièces de rechange en particulier, fléchissement qui, s'il continue, pourrait se traduire par le plus grand déficit annuel à accuser depuis bien des années dans ce domaine. Je propose donc, avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre demande au ministre de l'Industrie et du Commerce de faire au début de la semaine prochaine une déclaration à l'appel des motions afin d'expliquer la position de plus en plus désavantageuse du Canada dans le commerce des véhicules automobiles avec les États-Unis et de faire connaître la ligne de conduite que le gouvernement se propose de prendre pour remédier à cette situation, en s'arrêtant particulièrement sur les changements à effectuer dans l'accord canado-américain de l'automobile.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc pas être mise en délibération aux termes de l'article 43 du Règlement.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR LE MINISTRE ET LE  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE DE L'IRAN LORS DU SÉJOUR DE LA  
MISSION CANADIENNE

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je dépose sur le pupitre de la Chambre le procès-verbal établi dans les deux langues officielles, approuvé et signé par Son Excellence M. Hushang Ansary, ministre de l'Économie d'Iran, et par moi-même, des discussions qui ont eu lieu à l'occasion du séjour de la mission commerciale du Canada en Iran.

\* \* \*

## LA LOI SUR LE JOUR D'HÉRITAGE CANADA

MESURE ÉTABLISSANT UN JOUR FÉRIÉ LE TROISIÈME LUNDI  
DE FÉVRIER

**M. Ed Nelson (Burnaby-Seymour)** demande à présenter le bill C-282, concernant le jour d'Héritage Canada.

**Des voix:** Expliquez-vous!

**M. Nelson:** Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de décréter jour férié national le troisième lundi de février conformément aux conditions acceptées à l'unanimité par les représentants de tous les partis au comité permanent de la justice et des affaires juridiques au cours de la dernière session. La motion est appuyée par le député de Windsor-Walkerville.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

## Questions orales

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA BALANCE COMMERCIALE DÉFICITAIRE  
CANADA-ÉTATS-UNIS—LE PROJET DE DROITS D'ENTRÉE SUR  
LES PIÈCES DE CAMIONS FABRIQUÉES AU CANADA—LES  
INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Terry O'Connor (Halton):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question et peut-être quelques supplémentaires au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que la balance commerciale du Canada avec les États-Unis était déficitaire de 89 millions de dollars en mars comparativement à 42 millions en février de cette année, le ministre a-t-il déterminé s'il s'agissait là d'une tendance passagère ou soutenue, et peut-on prévoir pendant combien de temps elle se maintiendra? S'il prévoit qu'elle persistera, quelles mesures le gouvernement envisage-t-il?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, si le député consulte la statistique, il se rendra compte que nous avons un surplus pour le premier trimestre.

**M. O'Connor:** Monsieur l'Orateur, je cite Statistique Canada, qui parle au nom du gouvernement, et elle donne sûrement un déficit de 89 millions de dollars et non pas un surplus. Permettez-moi d'aller plus loin et de relier cela de façon précise à l'accord sur l'automobile entre le Canada et les États-Unis. Vu les rapports d'hier selon lesquels les États-Unis se proposent de frapper de droits de douanes les pièces de camion fabriquées au Canada, en violation flagrante de l'accord, et en dépit du déficit considérable, soit de plus de 350 millions, accusé par le Canada l'an dernier dans le cadre de l'accord, qu'est-ce que le gouvernement compte faire face à cette initiative américaine?

**M. Gillespie:** Monsieur l'Orateur, revenant à la première question, j'aimerais d'abord clarifier un point pour le député: les chiffres fluctuent de mois en mois et, à tout prendre, le Canada a réalisé un surplus commercial dans le premier trimestre de l'année en cours. Deuxième point, au sujet des droits de douanes dont on menacerait de frapper les pièces de camion, sauf erreur, cela n'est pas exact.

LA QUESTION DU RESPECT DE L'ACCORD  
CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE

**M. Terry O'Connor (Halton):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question supplémentaire. Vu les rapports que moi je crois exacts du fait que je les ai vérifiés personnellement, et qui disent que la Ford du Canada compte fabriquer seulement des grosses voitures à Oakville à partir du modèle 1975, et que de même la General Motors compte abandonner progressivement la production de petites voitures à Sainte-Thérèse, décisions qui toutes deux affecteront gravement les fabricants canadiens de pièces et sans doute d'automobiles, quand le gouvernement prendra-t-il les mesures indiquées pour s'assurer que les États-Unis respectent l'accord canado-américain sur l'automobile?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, cette question est d'ordre très général. A mon avis, le député a par inadvertance donné l'impression en quelque sorte que l'usine de Sainte-Thérèse ne continuera pas de fabriquer des petites voitures.